Le XXXe Congrès de la SPR

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **91 (1962)**

Heft 8

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le XXXe Congrès de la SPR

Cet article pourrait aussi bien s'intituler : « A propos du XXXe Congrès de la SPR », car son but n'est pas de rapporter dans le détail les diverses manifestations qui ont marqué la réunion, à Bienne, des enseignants affiliés à la Société pédagogique romande ; la presse d'information en aura suffisamment parlé pour nous dispenser d'y revenir.

Il faut cependant souligner le souci des organisateurs de donner à ce congrès une tenue qui a réjoui les participants et le fait d'avoir placé les débats de l'assemblée sous le triple signe de la musique, du théâtre et de la danse ; la création de l'« Ode à la Musique » de Frank Martin fut l'un des plus beaux moments de ces journées des 23 et 24 juin.

Mais revenons à l'essentiel, c'est-à-dire à la discussion de l'excellent rapport de M. Jean-Pierre Rochat, maître de classe supérieure à Blonay. Rappelons encore que ce rapport est l'exact reflet du long travail de la commission intercantonale qui, pendant deux ans, s'est penchée sur le problème d'une « Ecole romande ». Pour la première fois, des enseignants des degrés primaire et secondaire ainsi que des délégués officiels de tous les cantons romands et du Jura bernois ont œuvré ensemble, dans un remarquable esprit de tolérance, de compréhension et même d'amitié ; animés d'un sincère désir d'entente, ils ont, malgré la diversité de leur régime scolaire respectif, la différence de confession et le caractère particulier de leur canton, essayé de définir des principes communs et se sont efforcés de préciser quelles pourraient être les structures capables de réaliser au mieux une synchronisation des étapes scolaires et l'institution d'un aussi grand nombre que possible de types d'enseignements analogues. La question importante des programmes et des manuels, ainsi que celle de la formation des maîtres, n'ont pas été ignorées et ont fait l'objet des discussions de deux autres groupes de travail.

C'est donc le fruit de cette longue et patiente collaboration et plus spécialement les résolutions inscrites à la fin du rapport que les congressistes devaient approuver ou rejeter. L'ensemble du rapport et ces résolutions furent adoptés, sinon toujours à l'unanimité, du moins avec une très confortable majorité par les 350 participants ayant droit de vote.

Comme ces résolutions présentent un intérêt évident et seront, nous le souhaitons, le feu vert donné aux premières réalisations, nous pensons qu'il est utile d'en donner connaissance :

1. Le Congrès approuve les efforts réalisés par la SPR en faveur d'une harmonisation des systèmes scolaires cantonaux et invite le Comité central, en collaboration avec les associations affiliées, à mettre tout en œuvre pour engager les autorités compétentes à agir dans ce sens.

2. Les mesures souhaitées par la SPR *ne tendront pas à substituer à l'autonomie cantonale en matière scolaire une organisation centralisée. Il s'agira plutôt d'inciter les cantons à rechercher, par voie concordataire et en accord avec les associations cantonales, une coordination aussi poussée que possible de leurs régimes scolaires.*

3. Quant au détail de ces mesures et aux principes qui devront les inspirer, le Congrès fait siennes les propositions contenues dans la 4e partie du rapport. Il approuve, en particulier :

a) les principes directeurs ainsi que les conséquences qui leur font suite ;

b) l'articulation générale des structures, telle qu'elle apparaît dans le tableau de la page 96 *bis* (rapport) ainsi que les propositions de détail formulées dans les chapitres « Structures » ;

c) les considérations générales relatives à l'enseignement du français et de l'arithmétique, de même que les indications précises définissant certains programmes particuliers ;

d) les propositions 1 à 5 énoncées dans le chapitre « Moyens d'enseignement » soit, en résumé :
Edition de manuels communs.
Création d'une centrale officielle paritaire pour l'élaboration et la distribution de fiches et autre matériel individuel.
Institution d'un organe romand chargé d'étudier l'utilisation pédagogique des moyens audio-visuels.
Création d'une commission intercantonale officielle des moyens d'enseignement.
Essai d'un programme de grammaire commun.

e) le mode général de formation des maîtres et les propositions détaillées de ce chapitre.

4. Persuadé qu'il est nécessaire d'associer l'ensemble des enseignants romands à l'élaboration des réformes souhaitées, le Congrès engage le Comité central à examiner dès maintenant les moyens de fonder avec les autres associations pédagogiques de Suisse romande une collaboration efficace et durable. Il approuve en particulier le maintien d'une commission inter-association restreinte. (Un à deux délégués par association chargés d'étudier et de proposer les buts et les modalités de la coopération souhaitée ; puis, dans une deuxième phase, la commission coordon-

nerait les efforts des associations cantonales pour gagner les autorités à ses vues.)

5. Le Congrès fait sienne la conclusion du rapport affirmant que seule la constitution par les cantons d'une « Commission romande officielle de coordination scolaire » pourra conduire à des réalisations concrètes d'une ampleur suffisante.

Il se rallie aux suggestions du rapport quant à sa composition et à la mission qui pourrait lui être impartie.

Le Congrès engage le Comité central à entreprendre sans retard des démarches dans ce but auprès des autorités cantonales intéressées à ceci en collaboration avec les associations cantonales.

6. Le Congrès invite le Comité central à mettre à l'étude immédiatement l'institution du « Centre romand d'expérimentation scolaire » défini dans ses grandes lignes en page 149 du rapport. (La direction du Centre – maîtres de pédagogie, collègues particulièrement intéressés par des nouveautés didactiques – établirait un programme d'expérimentation précis dans un domaine et sur un point particulier. Dans les divers cantons, des maîtres bénévoles, capables de conduire l'essai avec toute la rigueur scientifique désirable, se prêteraient à l'expérience avec leur classe, *ceci, bien entendu, en plein accord avec les autorités respectives).*

7. Le Congrès est persuadé de l'heureuse influence que peuvent avoir pour l'établissement progressif d'un climat favorable à l'école romande les rencontres, stages et cours divers réunissant des enseignants de divers cantons. Il prie donc le Comité central d'en accroître le nombre et l'importance.

On nous pardonnera cette longue énumération ; mais elle nous paraissait indispensable pour situer le problème et en dégager les données essentielles.

Par une bizarre coïncidence, il y a maintenant 64 ans, se tenait dans cette même ville de Bienne, en 1898 donc, un Congrès SPR dont la tâche était d'étudier un thème très proche de celui de cette année : « Etablissement d'un programme minimum pour les écoles primaires de la Suisse romande et, autant que possible, unification des moyens d'enseignement. » Il est inutile d'ajouter que les résolutions votées alors furent sans lendemain puisqu'un sujet à peu près identique est repris en 1962. En sera-t-il de même cette fois-ci ?

Nous ne le pensons pas. Tout d'abord, il serait bon de préciser que, malgré le titre du rapport « Vers une école romande », il n'a jamais été question d'instaurer une organisation scolaire nouvelle, d'imposer des structures uniformes ou d'exiger de chaque canton romand un strict alignement de son système scolaire ; il ne s'agit pas, en un mot, d'une unification impensable et impossible. Si l'on voulait être plus nuancé, et partant plus vrai, il faudrait parler d'une « harmonisation scolaire en

Suisse romande ». Un premier pas serait franchi si l'on admettait le maintien de contacts multipliés, aux divers échelons, entre les enseignants des cantons d'expression française, si l'on voulait bien repenser ensemble les problèmes communs et s'efforcer d'y apporter une solution qui, tout en réservant le génie propre et le caractère profond de chaque canton romand, tendrait à faire disparaître des divergences qui ne se justifient pas. Ce serait alors un fédéralisme constructif et ouvert et non plus un repliement sur soi que l'on conçoit mal à l'heure actuelle. Pour reprendre l'idée de M. Perrot, président de la SPR, et de tous ceux qui ont contribué à lancer ce mouvement de collaboration et d'échanges, « l'alternative n'est pas entre la centralisation et l'autonomie cantonale, mais dans le choix entre une coopération librement consentie entre Etats qui se trouvent des intérêts et des devoirs communs ou le provincialisme ».

La Commission intercantonale, le rapporteur M. J.-P. Rochat, le Congrès de Bienne ont eu le mérite de poser une question qui vient à son heure ; ils ont prouvé qu'une coopération franche, amicale, était possible, souhaitable et même nécessaire. Il appartient maintenant aux autorités responsables de répondre à cette question et de ne pas décevoir ceux qui n'ont œuvré qu'en vue du progrès de l'école et du bien de l'enfant.

FERNAND DUCREST

Le *Bulletin pédagogique* ne paraît pas en août. Prochain numéro : 15 septembre.